

Le 9 octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 9 octobre 2018 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2018-10-180

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2018-10-181

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2018-10-182

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De constater le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017 relatif à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

2018-10-183

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2018 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office Municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, avec un revenu estimé à 24 528 \$, des dépenses à 56 831 \$ et un déficit de 36 870\$. La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de 29 073 \$. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de 3 230 \$.

2018-10-184

NOMINATION D'UN ÉLU POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Claude Lévesque, conseiller, de poursuivre son mandat à l'Office municipal d'habitation (OMH) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Claude Lévesque à représenter la municipalité au conseil d'administration de l'Office Municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en avril 2021.

2018-10-185

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

ATTENDU que le ministère de la famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Marc Landry

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 ;

D'Autoriser Madame Stéphanie Sénéchal, agente de développement et de loisirs, à agir à titre de mandataire pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2018-10-186

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

QUE la municipalité autorise Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la programmation de travaux.

2018-10-187

AUTORISATION DU DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la directrice générale à verser le deuxième paiement, pour l'année 2018, à la Sûreté du Québec, soit la somme de vingt-six mille dollars (26 000 \$).

2018-10-188

APPROBATION DE LA TARIFICATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du présent conseil ont pris connaissance d'une correspondance de la Ville de Rivière-du-Loup et du document joint, soit le certificat d'affichage et de publication d'un avis public, accompagné de l'avis public modifiant les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville pour l'année 2019, et dans laquelle la Ville demande à la municipalité d'approuver lesdits tarifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2019, tels que prévus à l'avis public susmentionné.

2018-10-189

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'assurance collective proposée par Robin Veilleux Assurances et Rentes Collectives Inc. pour son regroupement d'assurance collective pour les entreprises de 3 à 25 employés pour une période de 12 mois au coût annuel de dix-huit-mille quatre-vingt-deux dollars (18 082,00 \$), incluant les taxes et ce, à compter du 1^{er} octobre 2018. Le conseil autorise la directrice générale à signer les documents liés à ce renouvellement.

2018-10-190

TRANSPORT EN VRAC POUR LES CONTRATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les représentations faites par les camionneurs de la municipalité auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT le pouvoir conféré aux municipalités à l'article 936.3 du Code Municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska stipule que, dans le cadre de tout contrat attribué conformément à l'article 935 ou à l'article 936 du Code Municipal, le transport en vrac, lorsque nécessaire, sera fait aux conditions suivantes :

1. L'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre, les camions de camionneurs membres de l'Association des transporteurs en vrac (section Kamouraska) inc., laquelle doit prioriser les camionneurs résidents ou les petites entreprises de camionnage de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska. Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac qui entrent au chantier, à partir de leur source d'origine et principale, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier ;
2. L'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions, dans une proportion restante de 50 % pour les cas énoncés au

paragraphe 1, devront faire appel aux camionneurs membres de l'Association ci-dessus mentionnée, avec la même priorisation en faveur de ceux de la municipalité ;

3. Les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.

2018-10-191

BUFFET POUR LA FÊTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

CONSIDÉRANT que la Fête des nouveaux arrivants du 21 septembre 2018 a réuni plus de 50 nouveaux résidents, représentants d'organismes et finalistes au concours de fleurs de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense pour le buffet de la Fête des nouveaux arrivants, auprès du Gîte et reste les P'tites madames, au montant de cinq cent quarante-sept dollars et vingt-cinq sous (547,25 \$), excluant les taxes.

2018-10-192

PEINTURE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que le conseil avait décidé de faire peindre la patinoire, afin de prolonger la période d'utilisation de la glace ;

CONSIDÉRANT que Dominic Saint-Pierre s'est porté bénévole, avec d'autres citoyens, pour acheter le matériel et peindre la patinoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense pour l'achat de peinture, de rouleaux et d'autre matériel, auprès de la quincaillerie J.E. Desjardins, au montant de deux mille trois cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-six sous (2 353,86 \$), excluant les taxes.

2018-10-193

FÊTE D'HALLOWEEN - DEMANDE D'AUTORISATION AU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska organise une fête d'Halloween le 31 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, la Municipalité désire assurer la sécurité des enfants qui feront du porte-à-porte lors de cette journée, de 17 h à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal d'autoriser la sortie de camions incendie le 31 octobre, de 17 h à 19 h, pour assurer la sécurité des enfants lors de l'activité d'Halloween, de même que d'autoriser les pompiers qui le désirent à effectuer la sécurité durant l'activité.

2018-10-194

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Ève Blache-Gagné

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Club des 50 ans et plus (diners mensuels) : **350 \$** en bons d'achat
Projektion 16-35 (Passeport Kamouraska) : **25 \$**
École secondaire Chanoine-Beaudet (Les Voisins du Kamouraska) : **60 \$**
Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima (souper Club Lions) : **50 \$**
Fondation André-Côté (2 billets pour le concert-bénéfice) : **60 \$**
Club social de la MRC de Kamouraska (employé malade) : **50 \$**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2018-10-195

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 348,66 \$
- Liste des comptes à payer :	59 209,20 \$
- Salaires et allocations de dépenses de septembre 2018 :	<u>11 829,49 \$</u>
TOTAL :	75 387,35 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de septembre 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-196

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h32.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire